

Le P'tit Hurlleur



N°5 PRINTEMPS 2025

SAUVONS NOS HAMEAUX ET NOTRE QUALITE DE VIE

*Saint Germain du Seudre - Champagnolles - Gémozac
Virollet - Floirac - Brie sur Mortagne - Boutenac-Touvent*

NON AUX MEGA-EOLIENNES à SAINT-GERMAIN du SEUDRE

L'enquête publique en 2025 !

NON, le projet éolien n'est pas abandonné !!

Monsieur le préfet va diligenter **une enquête publique du mardi 25 mars 2025 à 14h au vendredi 25 avril 2025 à 18h.**

Vous pourrez déposer votre avis en mairie ou sur internet (adresse site à venir)

Pour rencontrer le commissaire enquêteur, une permanence sera ouverte le : Mardi 25/03 de 14h à 17h, mardi 01/04, jeudi 10/04, vendredi 18/04, mardi 22/04 14h à 17h, et enfin vendredi 25/04/2025 de 14h30 à 18h.

Ce commissaire émettra un avis favorable ou défavorable en fonction des remarques et observations récoltées. Cette conclusion est prise en compte par le préfet qui peut autoriser ou refuser le projet.

C'est maintenant qu'il faut se mobiliser pour dire NON à ce projet destructeur.

Nous comptons sur vous pour en parler à un maximum de personnes et donner massivement votre avis lors de la consultation publique !

Historique du projet

(Tous les documents sont disponibles sur notre site)

2019/2021 : Le premier projet JPEE et la création de notre association

- **11 juin 2019 et 17 décembre 2019** : la municipalité de St-Germain-du-Seudre donne un avis favorable au projet d'un parc éolien sur la commune, autorisant la société JP Energie Environnement à lancer les études de faisabilité technique et environnementale puis autorise les servitudes pour favoriser le dossier qui prévoit 3 à 4 éoliennes de 184 m de hauteur, pâles comprises, d'une puissance de 3,5 MW.

- **31 août 2020** : 2ème séance du nouveau Conseil municipal pendant laquelle la société JPEE présente l'avancement du projet après avoir distribué une lettre d'information n° 1 à une partie des habitants de Saint Germain.

C'est à cette occasion que les habitants découvrent le projet !

En l'absence de toute concertation préalable, une quarantaine d'habitants investit le Conseil afin d'avoir des explications et de demander qu'une réunion publique soit organisée. En réponse, la municipalité crée un comité de suivi qui sera effectif le 13 octobre 2020.

- **Octobre 2020** : création de l'association "les Hurle-vents du Seudre"

- **9 novembre 2020** : installation du mât de mesures, démonté le 29 novembre 2021.(fin des campagnes de mesures)

- **12 avril 2021** : délibération du nouveau Conseil municipal qui se désengage et demande l'arrêt des études. Une nouvelle délibération du 23 avril 2021 confirme le désengagement de la mairie et la dissolution du comité de suivi.





Pourquoi nous militons contre ce projet ?

Les nuisances :

La priorité est la défense des intérêts des habitants qui vont subir la présence des deux éoliennes de 199,5 m.

- **Les pollutions visuelles** : vivre avec ces éoliennes de 199,5 m de hauteur à proximité de son habitation est insupportable et inadmissible pour toute personne qui a choisi la calme et la beauté des paysages Saintonguais. La nuit, des lumières rouges fixes ou alternatives occasionnent un désagrément permanent.

La rotation des pâles occasionne des ombres régulières sur les façades qui indisposent les résidents.

- **Les pollutions sonores** : les rotations plus ou moins rapides perturbent considérablement la vie quotidienne des habitants surtout quand il y a du vent de plus de 10 nœuds. Les études acoustiques fournies par JPEE sont très insuffisantes et contraires à la réglementation en vigueur. Les nuisances sonores dues à la rotation des pales sont insupportables.

Les vibrations des pales et du mât d'une éolienne génèrent des ondes basses fréquences qui perturbent les personnes sensibles.

- **Les champs magnétiques** dus à la présence des câbles enterrés qui jouxtent les maisons d'habitations peuvent avoir des effets néfastes sur la santé des habitants et des animaux. Ce problème "syndrome éolien" a été reconnu par les tribunaux et constaté sur tous les sites.

- **La perte de valeur du capital immobilier** : compte tenu de ces éléments, les habitants concernés voient leur capital immobilier perdre de sa valeur (entre 20 et 30 % - voire plus - selon l'exposition). Ils éprouvent des difficultés très importantes pour vendre leur bien alors qu'ils n'ont jamais envisagé, lors de l'achat ou construction de leur maison qu'un tel évènement puisse se produire.

- **Les atteintes à la biodiversité** : contrairement aux allégations du constructeur qui prévoit des mesures d'éloignement si les dégâts sur la faune sont trop importants, de nombreuses espèces protégées locales sont menacées, notamment les chiroptères (chauve-souris) très nombreux en lisières de forêt. Le projet se situe également sur une zone de passage des oiseaux en migration qui est constatée dans tous les rapports officiels avec des conséquences désastreuses. La Fédération Départementale des chasseurs et les associations de protection de la nature et de la faune sont pour une fois d'accord et s'opposent à ce projet.

- **Les atteintes au patrimoine et aux paysages**, notamment les églises répertoriées et autres monuments fort nombreux situés dans un rayon de 20 km (voir les photomontages ci joints).

La Direction Départementale du Patrimoine et les architectes des Bâtiments de France ont émis un avis défavorable notamment avec la proximité de l'église classée de Champagnolles qui vient de bénéficier d'aides financières de l'Etat pour sa rénovation.

- **La protection de la forêt** : le SDIS, à la demande de tous les professionnels et élus, a émis un avis défavorable aux projets situés en lisière de forêt car **les canadiens ne peuvent pas intervenir en cas d'incendie**. L'armée de l'air et l'aviation civile sont très réservées car ce projet va gêner les manœuvres aériennes, notamment pour les vols en très basse altitude (150 m). Les aéro-clubs voisins (6) sont également très défavorables à ce projet qui gênent les cours pour les élèves pilotes et les vols ULM.

- **L'INAO** : en milieu viticole des réserves ont été formulées par l'INAO auprès de la DREAL.

Photomontage les Elies éoliennes 199m/mat de mesure 120m



Venez nous rejoindre pour montrer votre opposition car plus nous serons nombreux et convain-cants plus nous aurons de chances de gagner notre combat et d'éviter la dégradation de notre environnement.

LA VICTOIRE DÉPEND DE NOTRE MOBILISATION !

Photomontage : vue sur l'église de Champagnolles



 <https://www.facebook.com/hurleventsuseudre>
Signez la pétition sur **change.org**
tapez : **non aux mega éoliennes à saint germain du seudre**
 Nous contacter : asso.secretariat@hurleventsuseudre.org
 nouveau ! site internet : <https://leshurleventsuseudre.fr/>
Les HURLE-VENTS du SEUDRE Association loi 1901
11 rue de chez Barré 17240 St-Germain du Seudre



REJOIGNEZ-NOUS ET SOUTENEZ NOTRE COMBAT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse: _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail : _____

J'adhère et je verse ma cotisation par chèque à l'ordre de Association "Les Hurle-Vents du Seudre":

15€ Adhérent (2 ans)

50€ Membre bienfaiteur

Contact : asso.secretariat@hurleventsuseudre.org

Les informations personnelles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de "Les Hurle-Vents du Seudre." Conformément à la loi "informatique et libertés" et à la réglementation européenne, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, limitation, portabilité ou effacement, en vous adressant au siège de "Les Hurle-Vents du Seudre".



**SAUVONS NOS HAMEAUX
ET NOTRE QUALITE DE VIE**